

## Résumé du document – Statuts et règlements du SCFP 2929 (version révisée 2025)

### Contexte général

Ce document constitue la **version révisée des statuts et règlements du SCFP section locale 2929**, représentant les employés de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

La révision a été réalisée sur une période de **cinq ans**, avec un travail approfondi de mise à jour juridique, administrative et organisationnelle.

Il a été **présenté et adopté à l'assemblée générale du 4 novembre 2025**, avec **l'appui et les recommandations du SCFP National**, qui a validé la conformité du texte avec les Statuts nationaux du SCFP.

### Objectifs de la révision

- **Moderniser** les règlements pour les adapter à la réalité actuelle de la SQI et du SCFP.
- **Clarifier les responsabilités** des dirigeants, comités et membres.
- **Uniformiser la terminologie et les procédures** (conformité au Code du travail et aux statuts nationaux).
- **Assurer la transparence et la reddition de comptes** dans la gestion syndicale.
- **Renforcer la démocratie interne** et la participation des membres.

### Points saillants du contenu

#### 1. Structure et fonctionnement

- Définition claire du **nom, siège social** et des **affiliations syndicales** (SCFP, FTQ, CTC, etc.).
- Organisation hiérarchique précisée : **Assemblée générale → Comité exécutif → Comités spécialisés**.
- Introduction de règles précises sur les **vacances de poste, élections, mandats et responsabilités**.

#### 2. Droits et obligations des membres

- Adhésion officielle sur **signature d'une carte** et respect des statuts.
- Maintien du statut de **membre en règle** conditionné au paiement de la cotisation.
- Droit de vote, participation aux assemblées, accès à l'information syndicale.

#### 3. Finances et cotisations

- Cotisation fixée à **1,75 % du salaire régulier** (modifiable par l'assemblée).
- Clarification du rôle du **secrétaire-trésorier** et des **syndics** pour la reddition de comptes.

- Mise à jour du **règlement de remboursement des dépenses syndicales**, harmonisé avec celui du SCFP-Québec. Ce règlement a été retiré des Statuts pour devenir un document distinct, **plus souple et plus facilement modifiable par vote en assemblée**

#### 4. Comité exécutif et directions

- Description détaillée des **fonctions du président, vice-présidents, secrétaire-trésorier et archiviste**.
- Clarification du rôle des **délégués syndicaux** : communication entre la base et l'exécutif, représentation, suivi des griefs.
- Règles sur les **réunions, quorum, décisions, libérations syndicales** et autorisations de dépenses.

#### 5. Assemblées et démocratie

- Les **assemblées générales** demeurent l'instance décisionnelle suprême.
- Quorum fixé à **10 % des membres en règle**.
- Adoption formelle des **règles de procédure de Bourinot** pour encadrer les débats.

#### 6. Comités et représentation

- Maintien et description des comités : **relations de travail, santé et sécurité, négociation, formation, mobilisation**.
- Possibilité de créer des **comités ad hoc** selon les besoins.
- Précisions sur les **délégations** à des congrès ou événements syndicaux.

#### 7. Élections et mandats

- Adoption d'un **système de vote électronique** sécurisé.
- Mise en place d'un **cycle triennal** des élections pour assurer la continuité et le renouvellement.
- Processus clair de **mise en candidature, éligibilité et entrée en fonction**.

#### 8. Révision et conformité

- Toute modification doit être **soumise au SCFP national pour approbation** avant d'entrer en vigueur.
- Garantie de **conformité complète avec les Statuts nationaux du SCFP**.

#### Recommandations du SCFP National (incluses dans le document)

- Simplification de la structure administrative et meilleure cohérence entre les articles.
- Uniformisation des libellés financiers et des procédures d'élection.
- Harmonisation du règlement de dépenses avec les pratiques provinciales.

- Ajout de clauses sur la **diversité, l'équité et la conduite éthique**.

## Synthèse finale

Cette révision marque une **étape majeure dans la modernisation du SCFP 2929**. Elle consolide la **transparence, la rigueur administrative et la démocratie syndicale**, tout en intégrant les meilleures pratiques recommandées par le **SCFP National**. Le document révisé devient désormais **la référence officielle** pour la gouvernance, les finances et la représentation syndicale de la section locale 2929.